

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NOUVELLE-EGLISE**

République Française

Département
PAS DE CALAIS

Arrondissement
CALAIS

Canton
MARCK

Nbre de Conseillers
En exercice
14

Présents
13

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept février à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick WAY.

Convocation du 17/02/2023

Présents : WAY Patrick, DAULLE François, ROBE Jean-Michel, BIJOK Marie-Pierre, BOMBLE Bernard, HANNEQUIN Christine, DELPLACE Marie, WULLENS Colette, TOUSSAINT Angéline, DUVAL Guy, ACCARY Frédéric, DRIEUX Eric et VERSTRAETE Sébastien.

Absente excusée : CANDAS Mathieu

Secrétaire de séance : BIJOK Marie-Pierre

Délibération
n°04/2023

Objet : Programme immobilier « Rue du Marais » réalisé par Habitat Hauts – de-France.

Le Programme Immobilier « Rue du Marais » réalisé par HABILITAT HAUTS-DE-FRANCE étant terminé, il y a lieu d'intégrer au domaine public les voiries et trottoirs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'accepter la vente à la **commune de NOUVELLE-EGLISE** par **HABILITAT HAUTS-DE-FRANCE** des voiries et trottoirs « Rue du Marais » pour 1 €
- décide que le transfert de propriété sera réalisé par acte administratif, établi avec l'assistance du Cabinet **FONCIER 62/59** à **ARRAS**, reçu par **Monsieur Patrick WAY**, Maire de Nouvelle-Eglise, autorise **Monsieur François DAULLE**, 1^{er} Adjoint au Maire à comparaître au nom et pour le compte de la commune conformément à l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- considère que la présente acquisition passée dans le cadre de l'**article 1042 du Code Général des Impôts** ne donne lieu à aucune perception au profit du Trésor Public.
- dit que les frais de procédure seront à la charge d'**HABILITAT HAUTS-DE-FRANCE**.

Fait et délibéré à Nouvelle-Eglise les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/P le
et publication ou notification
le

RF Préfecture de ARRAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/03/2023 062-216206235-20230217-DE_2023_004-DE

Le Maire, Patrick WAY

